

Pour distribution immédiate

Les Territoires du Nord-Ouest deviennent la cinquième juridiction au Canada à mettre en place une transition vers les biosimilaires

Montréal – le 21 décembre 2021 – Biosimilaires Canada, une association nationale représentant l'industrie canadienne des médicaments biosimilaires, a salué aujourd'hui [l'annonce](#) faite par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest concernant de la mise en place d'une politique de transition vers les biosimilaires visant à étendre l'utilisation des médicaments biosimilaires dans le cadre de ses régimes d'assurance médicaments publics.

« Biosimilaires Canada félicite le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la ministre de la Santé Julie Green d'être le premier gouvernement territorial - et la cinquième juridiction au Canada - à mettre en place une politique de transition vers les biosimilaires afin d'améliorer la viabilité de ses régimes d'assurance médicaments et de favoriser un meilleur accès des patients aux médicaments », a déclaré Jim Keon, président de Biosimilaires Canada.

Les patients des régimes publics d'assurance médicaments des Territoires du Nord-Ouest qui utilisent l'un des dix médicaments biologiques pour traiter des maladies comme l'arthrite, le diabète, les maladies inflammatoires de l'intestin et le psoriasis passeront à une version biosimilaire du médicament avant le 20 juin 2022. Cette stratégie fondée sur des données probantes permettra d'optimiser les ressources publiques afin de garantir la meilleure valeur pour les traitements, d'améliorer l'accès aux médicaments pour les patients et de contribuer à la viabilité des régimes publics d'assurance médicaments.

Le passage d'un médicament biologique d'origine à un biosimilaire est une pratique sécuritaire et efficace. Santé Canada confirme que « les patients et les fournisseurs de soins de santé peuvent avoir confiance en le fait que les médicaments biosimilaires sont efficaces et sécuritaires pour chacune de leurs indications autorisées. Aucune différence d'efficacité et d'innocuité n'est prévue à la suite d'un changement d'utilisation courante entre un médicament biosimilaire et son médicament biologique de référence pour une indication autorisée »¹

Les médicaments biologiques ont révolutionné le traitement de nombreuses maladies invalidantes et potentiellement mortelles, mais il peut en coûter de 10 000 à 25 000 dollars ou plus pour traiter un patient avec un médicament biologique pendant un an, ce qui exerce une pression financière énorme sur les budgets consacrés aux médicaments.

« Biosimilaires Canada et ses membres ont hâte de travailler avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour assurer la mise en place réussie de la politique de transition vers les biosimilaires », a déclaré le président de Biosimilaires Canada, Jim Keon. « Il est temps que tous les gouvernements provinciaux et territoriaux suivent l'exemple des Territoires du Nord-Ouest et des quatre provinces en faisant profiter leurs patients, leurs fournisseurs de soins de santé et leurs contribuables des avantages des programmes de transition vers les biosimilaires ».

Les avantages des biosimilaires ne pourront être pleinement exploités que si les régimes d'assurance médicaments adoptent des politiques qui favorisent leur utilisation élargie par la mise en place de politiques efficaces de transition vers les biosimilaires. En vertu de ces

¹ Santé Canada, [Médicaments biologiques biosimilaires au Canada : Fiche d'information](#)

politiques - comme celles qui ont déjà été mises en œuvre en Colombie-Britannique, en Alberta, au Québec et au Nouveau-Brunswick - les patients qui utilisent un médicament biologique pour traiter une maladie chronique doivent passer d'un médicament biologique de référence à un médicament biologique biosimilaire sous la supervision de leur médecin traitant.

Les biosimilaires font l'objet d'une vaste expérience sur le terrain au Canada avec plus de 761 000 ordonnances remplies chaque année avec ces médicaments, selon les données d'IQVIA. Les biosimilaires sont également très utilisés dans les secteurs hospitaliers et oncologiques. Plus de 178 essais cliniques ont été menés dans le monde entier auprès d'environ 21 000 patients qui ont fait la transition d'un médicament biologique à un biosimilaire. Ces essais confirment que la transition vers les biosimilaires n'est pas associée à des problèmes majeurs d'efficacité, d'innocuité ou d'immunogénicité.²

Les détails complets de l'initiative sur les biosimilaires des Territoires du Nord-Ouest sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/initiative-sur-les-m%C3%A9dicaments-biosimilaires>

À propos de Biosimilaires Canada

Biosimilaires Canada est une association nationale qui représente l'industrie des médicaments biosimilaires au Canada. Nos entreprises membres sont à l'avant-garde du développement et de la commercialisation de médicaments biosimilaires à l'échelle mondiale. Biosimilaires Canada joue un rôle de premier plan dans l'éducation des intervenants canadiens quant à la sécurité et l'efficacité des médicaments biosimilaires, et plaide en faveur de politiques qui soutiennent leur autorisation, leur remboursement, leur acceptation commerciale et leur utilisation accrue. Biosimilaires Canada est une division de l'Association canadienne du médicament générique. Visitez notre site à l'adresse www.biosimilairescanada.ca.

À propos des médicaments biosimilaires³

Un médicament biologique biosimilaire, ou médicament biosimilaire, est un médicament biologique qui est très semblable à un médicament biologique dont la vente a déjà été autorisée. Santé Canada évalue toutes les informations fournies pour confirmer que le médicament biologique biosimilaire et le médicament biologique de référence sont similaires et qu'il n'y a pas de différences cliniques significatives entre eux en termes d'innocuité et d'efficacité. Les normes rigoureuses de Santé Canada pour l'autorisation signifient que vous pouvez avoir le même niveau de confiance en la qualité, l'innocuité et l'efficacité d'un médicament biosimilaire qu'en tout autre médicament biologique.

Contact :

Hugo de Grandpré

Association canadienne du médicament générique (ACMG)

Cellulaire : (514) 603-4268

Courriel : hugo@generiquescanadiens.ca

² Barbier, L. et. al. [The Efficacy, Safety, and Immunogenicity of Switching Between Reference Biopharmaceuticals and Biosimilars: A Systematic Review](#), 31 mars 2020.

³ Santé Canada, [Médicaments biologiques biosimilaires au Canada : Fiche d'information](#)